



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Notice
Explicative
Inscriptions
Candidats libres
AEPE

Inscriptions au CAP AEPE Session 2023

Dates d'inscription

Du 17 octobre 2022 à 10h00 au 17 novembre 2022 à 22h00

Inscription sur
Cyclades

Je m'inscris par le biais d'internet via l'adresse :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Aide : Cf. guide d'inscription Cyclades disponible sur le [site de l'académie Nancy-Metz](#)

Règlementation

Suivant l'arrêté relatif au CAP Accompagnant Educatif Petite enfance paru en décembre 2020, les règles suivantes s'appliquent à partir de cette session

Une durée globale de 14 semaines (32 heures par semaine soit 448 heures au total) de Périodes de formation en milieu professionnel ou d'activité professionnelle, **dans au moins deux contextes d'exercice professionnel complémentaires auprès d'enfants de moins de 3 ans et d'enfants de 3 à 6 ans, est exigée pour tous les candidats qui se présentent à l'ensemble des épreuves du CAP.**

Pour les candidats dispensés de certaines épreuves, la durée de période de formation en milieu professionnel ou activité professionnelle demandée sera de 5 semaines par épreuves pratiques. ([Fiche d'information tableau dispenses diplômés](#))

Pièces justificatives à joindre

Pièces à fournir
pour les épreuves
pratiques

En plus des pièces notifiées dans la notice du CAP disponible sur le site internet, vous devez fournir pour les épreuves pratiques par courrier **au plus tard le 07 AVRIL 2023** cachet de la poste faisant foi (EP1 EP2 EP3) les pièces suivantes :

Épreuve EP1 : Fiche technique A – Réalisation d'un soin du quotidien **annexe 1**

Épreuve EP1 : Fiche technique B – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages **annexe 2**

Épreuve EP1 : justificatif d'expérience **annexe A** **ou** Attestation de période de stage PFMP **annexe B** **ou** justificatif d'expérience en qualité d'assistante maternelle **annexe C** (A grafer avec les fiches techniques A et B)

Attention les conventions de stage ne sont pas recevables

	<p>☐ Si PFMP effectuée auprès d'une assistante maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'agrément de l'assistante maternelle d'accueil (agrément de plus de 5 ans) • Copie du diplôme ou relevé de notes EP1 EP3 (titulaire d'un diplôme de la petite enfance ou ayant validé les modules EP1 EP3 du CAP AEPE) <p>☐ Si expérience professionnelle : copie du contrat de travail des trois dernières années et bulletins de salaire, accompagné du justificatif d'expérience <i>annexe A</i></p> <p>Epreuve EP2 : <i>annexe A ou B selon profil (stage PFMP annexe B ou expérience professionnelle avec contrat annexe A.</i></p> <p>Epreuve EP 3 : <i>(document informatif annexe 5)</i></p> <p><u>Je suis assistante maternelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Je souhaite présenter mon projet d'accueil :</u> j'envoie mon dossier « avec projet d'accueil réel » en double exemplaire avant le 07 avril 2023 - . Je le présente le jour de l'épreuve - <u>Je ne présente pas de projet d'accueil :</u> je passe l'épreuve « sans projet d'accueil réel » <p><u>Tous les autres candidats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Je passe l'épreuve « sans projet d'accueil réel »
<p>Consignes</p>	<p><u>Pour l'épreuve EP1</u></p> <p>Les 2 fiches techniques (<i>fiche A /fiche B</i>) doivent être rédigées à partir de votre expérience professionnelle auprès des enfants de 0-3 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque fiche ne doit pas excéder un recto/verso, rédaction tapuscrit ou manuscrit. - Chaque fiche doit reprendre les intitulés du modèle mis en ligne <i>annexe 1 et 2</i> - Agrafes sur les fiches A et B les justificatifs d'expérience ou PFMP <i>annexe A ou B selon profil (stage PFMP annexe B ou expérience professionnelle avec contrat annexe A, assistante maternelle annexe C)</i> <p><u>Pour l'épreuve EP3</u> <i>si je choisis l'option avec projet réel annexe 5</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier ne doit pas excéder 5 pages - Il comporte une page de garde sur laquelle figurent le nom de naissance, le prénom et la date de naissance du/de la candidat(e) - La page de garde n'est pas comprise dans le décompte des 5 pages. - Le dossier est agrafé dans le coin supérieur gauche <p>Pour ces deux épreuves (EP1 EP3 « avec projet d'accueil réel ») <u>deux exemplaires</u> sont à retourner au bureau des examens au plus tard le 07 avril 2023 (cachet de la poste faisant foi) le mode d'envoi en accusé de réception (A/R) est fortement recommandé.</p> <p>La DEC5 ne délivrera aucun accusé de réception.</p> <p>Un troisième exemplaire est à conserver et à apporter le jour de l'épreuve.</p> <p>Les conventions de stages ne sont pas recevables.</p>
<p>Aménagements d'épreuves</p>	<p>Je formule ma demande via l'adresse : https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/</p> <p>Le serveur est ouvert du 17 octobre au 2 décembre 2022 (calendrier</p>

previsionnel).
Je prends connaissance de la [note explicative](#)

Informations importantes pour tous les candidats libres

ATTENTION : Vous ne serez pas autorisé(e) à passer le ou les épreuves et la note de 00/20 vous sera attribuée dans les cas suivants :

- Non réception de l'ensemble des documents demandés
- Envoi des documents **au plus tard le 07 Avril 2023**, cachet de la poste faisant foi

Adresses utiles – liens utiles – contacts

Rectorat académie Nancy-Metz

Bureau des examens de la voie professionnelle DEC5

Rectorat de la Région académique Grand Est et de l'académie de Nancy-Metz
9 rue des Brice - Rond-point Marguerite - CS 30 013 - 54035 Nancy Cedex

Liens internet

- Site éducol : <https://eduscol.education.fr>
- Site académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr>

Coordonnées

- DEC 5 pôle tertiaire : 03.83.93.56.60
- Pour toutes questions concernant l'examen ce.dec5@ac-nancy-metz.fr ce.dec5-tertiaire@ac-nancy-metz.fr
- Pour toutes questions concernant l'aménagement d'épreuves ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr